



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 janvier 2015
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 28 janvier 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Hier, le calme dans le nord d'Israël a volé en éclats lorsque quatre roquettes ont été tirées depuis la Syrie, dont deux qui ont explosé sur les hauteurs du Golan israélien. Le Gouvernement israélien tient le Gouvernement syrien pour responsable de ces attaques et de toutes celles menées depuis son territoire, ainsi que de toutes les violations de l'accord de séparation des forces de 1974.

Jusqu'ici, Israël a fait preuve de retenue face à cet acte de provocation dangereux, mais il ne permettra pas que ses citoyens continuent d'être la cible de telles attaques. Israël n'acceptera aucune attaque sur son territoire. Face à la menace de l'axe que constituent l'Iran, la Syrie et le Hezbollah, Israël exercera son droit à l'autodéfense et prendra toutes les mesures qui s'imposeront pour protéger sa population et sa souveraineté.

J'engage le Conseil de sécurité à condamner publiquement et sans équivoque ces attaques non provoquées contre Israël et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de nouveaux tirs de roquette depuis la Syrie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prosor**

